

0383069E  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE COROT  
454 RUE PAUL CLAUDEL  
38510 MORESTEL  
Tel : 0474802891

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 29/11/2018

Sous la présidence de : Jean-Paul Tafani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs postaux 2018 - En compléments des tarifs 2018 déjà votés, ajout du tarif : facturation aux associations au tarif en vigueur pour l'exercice 2018.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Tafani

Prénom : Jean-Paul

Signé le: 03/12/2018 09:02:48

ACADEMIE DE GRENOBLE

Lycée Camille Corot 0383069E

TARIFS APPLICABLES AU 01-01-2018 en €		Pour information Tarifs 2017
<b>Restauration Commensaux</b>		
Indice < 350 (Education Nationale)	3,09	3,09
Indice < 350 (Personnel R.R.A.)	3,09	3,09
350 < Indice < 445	3,75	3,75
Indice > 445	4,00	4,00
Passager	6,10	6,10
<b>Elèves</b>		
Elève demi-pensionnaire	3,75	3,75
Elève externe	5,10	5,10
<b>Cartes</b>		
Acquisition d'une carte	5,00	5,00
Renouvellement de la carte	5,00	5,00
<b>Photocopies</b>		
Associations - Couleur	0,16	0,16
Associations - monochrome	0,03	0,03
Elèves	0,10	0,10
Autres	0,20	0,20
<b>Clés</b>		
Valeur de remplacement		<i>Idem</i>
<b>Carnet de liaison</b>		
Renouvellement	6,00	6,00
<b>Dégradations</b>		
Valeur de remplacement ou de remise en l'état par une entreprise		<i>Idem</i>
<b>Affranchissement</b>		
<b>Associations - tarif d'affranchissement en vigueur</b>		
<b>Locations de salles à la journée</b>		
Salle enseignement général - journée	55,00	55,00
Salle enseignement général- heure	10,00	10,00
Amphi théâtre - journée	107,00	107,00
<b>Taux de participation du SRH aux charges de fonctionnement de l'établissement</b>		
Pourcentage du total des recettes de la demi-pension	22,00%	22,00%
<b>Critères d'attribution des aides FRAR</b>		
QF ≤ 349	Jusqu'à 90%	<i>Jusqu'à 90%</i>
350 ≤ QF ≤ 449	Jusqu'à 80%	<i>Jusqu'à 80%</i>
450 ≤ QF ≤ 549	Jusqu'à 70%	<i>Jusqu'à 70%</i>
550 ≤ QF ≤ 649	Jusqu'à 50%	<i>Jusqu'à 50%</i>
650 ≤ QF ≤ 749	Jusqu'à 30%	<i>Jusqu'à 30%</i>
QF ≥ 750	Aide ponctuelle	<i>Aide ponctuelle</i>
Selon la situation sociale de l'élève, la commission de fonds social peut déroger au barème indiqué ci-dessus.		
<b>Critères d'attribution des aides FSL</b>		
Tous QF	Aide ponctuelle	
<b>CLE DE REPARTITION CREDIT NOURRITURE</b>		
FCSH	1,25%	
FRRPI	22,50%	
Charges de l'établissement	22,00%	